

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 7 mars 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 23 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 14 représentants 19 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 21 représentants 31 voix

Délibération n° BS-2023/01

Objet : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	ESCARON Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELCAMBRE Philippe
	LAMIDIEUR Éric
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain
	PICARD Christian

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELPHIN Maurice
VIAL Cédric	MONIN Michelle
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline à Dominique ESCARON	
SUSZYLO Christophe à BREYTON Stéphanie	
GERIN Anne	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GUIGUE Gilbert	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÅABÅA Jimmy à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe
BONNARDON Pierre à GUSMEROLI Stéphane	

Votants (en voix) : 31
 Exprimés (en voix): 31
 Pour : 31
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38

Considérant la décision unilatérale de l'assureur précédent (AXA) de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser un appel d'offres afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1er janvier 2023 aux collectivités adhérentes.

L'assurance statutaire garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel des collectivités en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.

Outre les dépenses liées au maintien du plein ou du demi-traitement lors des arrêts maladie, les collectivités sont amenées à assumer les frais médicaux liés aux accidents du travail et le capital dû aux ayants-droits en cas de décès des agents.

PROPOSITIONS

L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG38, à compter du 1/01/2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, comprend plusieurs taux et prestations. Le Parc a choisi les garanties et taux suivants :

Agents affiliés à la CNRACL : formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 20 jours, taux 8.15 % de la masse salariale des agents CNRACL.

Risques garantis :

accident de travail / maladie professionnelle
maladie ordinaire
temps partiel thérapeutique
longue maladie / maladie longue durée
disponibilité d'office
décès

Agents affiliés à l'Ircantec : formule tous risques avec franchise en maladie ordinaire de 30 jours, taux 1.05 % de la masse salariale des agents IRCANTEC.

Risques garantis :

accident de travail / maladie professionnelle
maladie ordinaire
Maladies graves
Maternité/adoption et paternité

Les frais de gestion du CDG38 sur ce contrat groupe s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée et viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés.

Vu l'inscription des crédits aux budgets du Parc,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'autoriser le Président à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,***
- ***De prendre acte que le Parc de Chartreuse pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.***

Ainsi fait et délibéré le 7 mars 2023,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le 08 MARS 2023

